

PROCÈS VERBAL

Assemblée Générale Extraordinaire

Le dimanche 5 avril 2026 à LYON 3ème

Les présidents de clubs se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la Présidente de la ligue de Taekwondo AUVERGNE RHONE ALPES.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les membres présents ainsi que par les représentants des membres non présents.

Nombre de membres présents : 3

Nombre de membres représentés : 3

La feuille de présence est annexée au présent procès-verbal.

N'ayant pas besoin de quorum s'agissant d'un report de l'assemblée générale convoquée le 15/03/2026 à LYON 3ème, l'Assemblée générale peut valablement délibérer juste après l'Assemblée Générale Ordinaire.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 15 heures 15 minutes.

L'assemblée Générale Ordinaire est présidée par Madame CHARAF Oriane, en sa qualité de Présidente de la ligue de Taekwondo AUVERGNE RHONE ALPES

Madame ZERZAH Nouria est désignée comme secrétaire de séance.

Le président rappelle que l'Assemblée Générale est amenée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- 1 - Voter le changement des statuts
- 2 - Voter le changement d'adresse

DISCUSSIONS

Résolution 1 : La Présidente annonce que les statuts ont changé et lit plus particulièrement l'article 3.

Résultat : Contre 0, Abstention 0, la résolution 1 est adoptée à l'unanimité.

Résolution 2 : La Présidente demande la validation du changement de la nouvelle adresse du siège, 28 rue Julien 69003 LYON pour remplacer l'ancienne adresse, 8 place du Traité de Rome 69007 LYON.

Résultat : Contre 0, Abstention 0, la résolution 1 est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

Aucune question.

La séance de l'Assemblée Générale Extraordinaire est levée à 15 heures 20 minutes.

Fait à LYON, le 05/04/2026.

Président de Séance	Secrétaire de Séance
NOM / Prénom / Signature CHARAF Oriane 	NOM / Prénom / Signature ZERZAH Nouria 